

Affaire Bassière : Que sont-ils devenus ?

Vous avez lu « Et le cœur de l'orme s'est arrêté de battre - L'affaire du crime Bassière 1862-1863 » (L'Harmattan) et vous souhaitez en savoir plus sur le devenir des principaux acteurs du roman au lendemain du procès ? Vous allez pouvoir le découvrir dans le document ci-dessous. (Attention révélations sur l'intrigue du roman !)

Les faits et événements relatés proviennent de nombreuses recherches aux Archives Nationales d'Outre-Mer, aux Archives Départementales de l'Orne, d'actes notariés et d'ouvrages traitant de la tragique histoire des bagnes de Guyane et de Nouvelle Calédonie

Jean-Marie Choulet

Auteur de « Et le cœur de l'orme s'est arrêté de battre - L'affaire du crime Bassière 1862-1863 » (L'Harmattan)

Clémence Bassière, la mère

Le 16 janvier 1864, quelques mois après la fin du procès, alors que son fils a quitté la prison d'Alençon pour le bagne de Toulon et qu'il s'apprête à embarquer pour le bagne de Nouvelle Calédonie, Clémence Gravelle, veuve Bassière se remarie, à Vimoutiers, avec Jules Bissé. Elle est alors âgée de 39 ans, lui de 32 ans.

Jules Bissé est cultivateur. Célibataire, il habite avec sa mère, Grande Rue à Vimoutiers. Son père Jean Baptiste, Stanislas, journalier est décédé il y a dix ans, le 10 novembre 1854. Le jour du mariage de Jules, la veuve Marie Christine Loutreuil est âgée de 68 ans. À cette occasion, elle déclare à l'officier d'État civil ne pas savoir signer.

L'acte de mariage nous révèle aussi que la publication de la seconde noce de Clémence Bassière a été affichée conformément à la loi, sur la porte extérieure de la mairie. Aucune opposition n'a été enregistrée.

On note qu'un contrat de mariage a été conclu devant Maître Delaporte, notaire à Vimoutiers.

Un détail : la cérémonie de mariage a lieu à 8h30 du soir, un jour de janvier !

Clémence Gravelle, veuve Bassière, femme Bissé, sans profession, s'éteindra à Vimoutiers en son domicile route d'Argentan, le 24 novembre 1894, à l'âge de 70 ans, en présence de son mari, devenu « propriétaire » selon l'acte de décès.

Albert Bassière, le fils

Quand Albert Bassière arrive au bagne de Toulon le 21 mai 1863, il a tout juste 18 ans.

Heureux ou malheureux concours de circonstances, c'est le 2 septembre 1863 que paraît le décret signé par Napoléon III instituant après bien des années de difficiles réflexions, la création d'un bagne en Nouvelle Calédonie. Le 5 janvier 1864, 11 jours avant le remariage de sa mère, Albert Bassière est « détaché de la chaîne » et le lendemain, au port de Toulon, il embarque à bord de la frégate l'Iphigénie en partance pour la Nouvelle Calédonie. Curieux hasard, Albert fait partie du premier groupe de bagnards envoyés pour créer un bagne sur des terres bien lointaines.

Pour ce voyage à bord de l'Iphigénie dont l'intérieur a été rapidement aménagé, se trouvent 663 passagers dont 250 bagnards. Parmi ceux-ci, des condamnés à de très lourdes peines appelés les « transportés » (c'est le cas d'Albert) et des prisonniers ayant des compétences présumées qui seront employés, en priorité, à la construction du bagne. Pour eux le voyage se fera en cales, dans des conditions abominables. Beaucoup mourront. Le voyage sera interminable. En effet, l'Iphigénie n'arrivera à Nouméa que quatre mois plus tard, le 9 mai 1864, jour qui marquera l'ouverture officielle du bagne de Nouvelle Calédonie. Albert et ses codétenus seront alors accueillis par Charles Guillaïn, premier gouverneur de l'île par ces mots :

« Ouvriers de la transportation, vous êtes envoyés ici pour participer aux travaux importants à exécuter dans la colonie, je vous attendais impatientement... Votre conduite ici peut faire oublier vos funestes égarements. Mais surtout je suis disposé à l'oubli du passé, surtout aussi je suis décidé à exiger désormais de tous, le strict accomplissement du devoir... »

En vérité, l'envoi de ces hommes sur cette terre répond à trois objectifs réclamés vigoureusement par les gens de métropole : d'abord « se débarrasser » d'individus considérés comme très dangereux. Mais aussi comme le confirme le gouverneur de l'île, les prisonniers devront accomplir, à bon compte, les tâches indispensables à l'organisation, au développement, à la vie du bagne en particulier sur l'île Nou.

Un peu plus tard ils prépareront l'arrivée de colons libres en construisant routes, adductions d'eau, bâtiments administratifs...

Le bagne se transformera même en entreprise de main d'œuvre pour des sociétés privées comme la société « le Nickel » créée en 1880 !

Cependant l'objectif principal de l'établissement du bagne de Nouvelle Calédonie, souvent inavoué, demeurera celui de coloniser l'île, en contribuant à son peuplement grâce à la présence des bagnards. En effet on décrète que leurs travaux forcés effectués (en général pas au-delà de huit ans), ces derniers doivent « doubler » leur peine en étant placés dans des fermes pénitentiaires pour la plupart situées autour de Bourail ou à l'intérieur de l'île.

Une fois libérés, ils obtiennent une terre en concession pénale et tout cela aux dépens de la population kanak pour laquelle on n'a qu'indifférence voire mépris.

Dans une notice destinée aux visiteurs de l'Exposition de 1900, Carol se félicite de la disparition prévisible de la « race canaque ».

Vers la fin du XIX^{ème} siècle, beaucoup en métropole se prennent à rêver d'une Nouvelle Calédonie d'un million d'habitants où Kanaks et bagnards seront chassés de l'île après avoir rempli leur « mission historique » !

Il faut préciser que les colons libres se plaignaient de la trop grande occupation des meilleures terres par les bagnards !

Quant aux occupations des bonnes terres, aux comportements, aux prises de positions de la majorité des métropolitains, ils suffisent à expliquer les nombreuses insurrections des Kanaks et leur constant ressentiment à leur égard dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui.

En 1877, le nombre des pénaux présents en Nouvelle Calédonie atteint le nombre de 11110, et parmi ceux-ci, Albert Bassière.

Étrange destinée que celle de ce garçon né dans un village reculé de Normandie, au cœur d'un monde rural souvent bien étranger aux turbulences politiques et à leurs suites dramatiques qui ont marqué la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

Et pourtant, par ses « funestes égarements » il sera l'un des tout premiers occupants et constructeurs du bagne de Nouvelle Calédonie. Il sera surtout amené à partager le sort de prisonniers qui, à un moment, furent des acteurs importants de l'Histoire de France.

Il verra arriver à partir de 1872, dans le port de Nouméa, 4250 anciens communards déportés sur l'île. Certains qu'il aura l'occasion de côtoyer demeureront au bagne de la ville. D'autres seront envoyés sur l'île des Pins.

D'autres, enfin, considérés comme dangereux seront isolés dans le camp de Numbo sur l'île de Ducas. C'est sur cette île qu'une figure emblématique de la Commune, Louise Michel, arrivera le 8 décembre 1873. Enfin amnistiée, elle ne retrouvera la métropole que sept ans plus tard.

Dans l'année qui suivit, en octobre, Bassière sera témoin d'une autre arrivée sur l'île du prisonnier Boumezrag El Makroni, l'un des leaders de la terrible insurrection des Algériens de Grande Kabylie en 1871, réprimée avec force par l'armée coloniale. El Makroni sera condamné à mort en 1873 mais verra sa peine commuée en déportation à perpétuité en Nouvelle Calédonie.

Ce dernier avec de nombreux maghrébins déportés s'installera près de Bourail où sera, un jour, transféré Albert.

En 1878, notre Normand, bien malgré lui, est impliqué comme d'autres de ses compagnons « transportés » dans la grande révolte des Kanaks.

Appauvris par les spoliations de leurs terres, par l'incompréhension voire l'opposition de la France de reconnaître l'identité et la dignité du peuple kanak, de nombreux chefs de tribus décident de se révolter. Avec leurs hommes, ils attaquent des fermes de colons, des villages, même des bagnes et envisagent de s'emparer de Nouméa.

Un millier de mélanésiens et deux cents européens seront tués. C'est considérable pour un territoire alors peuplé d'environ 24000 autochtones et de 16000 européens dont plus de la moitié sont des bagnards ou anciens bagnards. Même s'il « faut bien vivre ensemble » la rupture entre le monde des colons et celui des kanaks est définitive.

Albert Bassière vit difficilement sa transportation et tous ces événements. Comme la plupart des détenus il ne pense qu'à s'évader du bagne de Nouméa. C'est ce qu'il fera le 9 mai 1883. Il sera très vite repris.

Le 22 mai 1885 il est condamné à cinq ans de prison "pour outrages par paroles, par gestes et menaces à ses surveillants pendant le service ", il a 40 ans. Il a déjà passé 22 ans dans cet univers carcéral.

Cette nouvelle condamnation peut-elle avoir quelque effet sur un homme condamné au bagne à perpétuité ?

Le 29 avril 1889, à huit heures, deux surveillants militaires Paul Fransceschi et Jules Barrier viennent déclarer à l'État civil de Bourail, le décès à une heure du matin, d'Albert Bassière ayant passé 26 années au bagne !

Le 3 octobre 1889, après cinq mois d'errance de bureaux en bureaux, de ministère en ministère arrive en mairie de Saint Evroult de Montfort la copie certifiée conforme de l'acte de décès d'Albert Bassière à l'âge de 44 ans. Sa mère toujours vivante est alors âgée de 65 ans...

Aristide Houlette, l'amant et Isidore Gibory, le tueur à gage

Aristide Houlette et Isidore Gibory, dès la fin du procès de mars 1863 sont incarcérés à la prison d'Argentan. À la mi-avril, ils quittent la ville pour gagner le bagne de Saint-Martin en Ré.

Après bien des jours, à pied, enchaînés, crasseux, épuisés, rejoints au cours du trajet par d'autres prisonniers, traversant villages et villes sous les huées de leurs habitants friands du spectacle de cette pitoyable colonne, nos deux forçats arrivent au bagne de la Rochelle. Quelques jours plus tard, à bord d'un vétuste bateau dans lequel s'entassent des dizaines de détenus au risque de faire chavirer l'embarcation, ils débarquent à Saint Martin de Ré.

Là, une foule immense avertie de l'arrivée en nombre de forçats (ce qui a lieu une à quatre fois par an) les attend tout le long de la jetée. On a interdit aux habitants de l'île de Ré d'avoir à leur égard toute attitude agressive. Mais ils n'en ont que faire. Et c'est par des iliens excités, provocateurs, belliqueux qu'ils sont accompagnés jusqu'à l'entrée du bagne toute proche du port.

En ce milieu du XIXème siècle, le bagne de Saint Martin de Ré est le plus important de France : lieu de regroupement de toutes les femmes, de tous les hommes en partance pour les bagnes de Guyane ou de Nouvelle Calédonie. Avant de quitter la métropole, ils peuvent y croupir plusieurs semaines voire plusieurs mois. (Ce sera le cas pour des condamnés célèbres comme Dreyfus, Seznec ou Charrière dit " Papillon")

Pour Houlette et Gibory, décidément inséparables, leur départ pour la Guyane ne tardera pas. En effet tous deux sont « détachés de la chaîne » le 9 juin 1863. Le même jour ils sont embarqués sur l'Amazone, un bateau construit en 1858, prévu pour être une frégate de 52 canons et qui pour répondre aux demandes pressantes des autorités, sera transformé sur cale, afin d'assurer les transports de plus en plus nombreux des forçats pour la Guyane.

Le voyage est long, exténuant. Il se fera dans des conditions déplorables d'hygiène, de promiscuité, de violences. Et ce n'est que trois mois plus tard, dans une euphorie bien compréhensible (qui ne devait guère durer...) que les condamnés sont débarqués dans le port de Saint Laurent du Maroni où est implanté depuis 1852 le plus important bagne de Guyane.

Très vite, les deux détenus comprennent que la vie dans cet univers carcéral de Saint Laurent du Maroni allait être un enfer. Ce qu'ils ont connu sur « l'Amazone » n'étant que la préfiguration d'un nouveau monde inimaginable où règnent la violence, les maladies, les travaux inhumains, la dépravation des mœurs.

Aristide Houlette, le 30 août 1865 s'évade du bagne. Il est repris le 23 novembre et le 24 novembre 1865 il est réintégré aux pénitenciers flottants de Cayenne.

Appelés aussi pontons, ces pénitenciers ont pris place sur de vieux navires de guerre ancrés à quelques encablures de la côte, face à la ville. Isolés de cette manière, ils ont l'avantage de limiter les risques d'évasion (quasiment impossible) et d'employer moins de personnel.

Les conditions de vie y sont plus lamentables que dans tout autre bagne. Chaque jour sous haute surveillance, les détenus quittent les navires pour effectuer les travaux les plus pénibles sur le continent.

Houlette est incarcéré sur le Cacique qui peut contenir 450 prisonniers. Une ancienne frégate à roue et à vapeur lancée en 1843 et utilisée comme ponton depuis 1865.

Et, une nouvelle fois, le 1er août 1868, Houlette réalise l'exploit de s'évader.

Le 26 décembre 1868, mystérieusement le Cacique coule. Vingt-quatre prisonniers meurent noyés dont douze enfermés dans des cages, par punition. Selon les enquêteurs, ils suggèrent que ce naufrage est dû à des mollusques qui ont attaqué la coque du navire !

Après son évasion, jamais plus on n'entendra parler de Houlette. Aucune trace de lui ne subsiste.

Gibory abandonné par son compagnon d'infortune, désormais seul à Saint Laurent du Maroni, lui aussi, ne pense qu'à une unique chose : s'évader. C'est ce qu'il fera le 11 octobre 1869.

Sera-t-il repris ? Ce qu'on apprend seulement c'est qu'il décède sur l'île de Trinidad en 1872 à l'âge de 38 ans. Pourquoi à la Trinidad ? Cette île britannique (aujourd'hui archipel indépendant de Trinité-et-Tobago) est située à plus de 1000 km au Nord-Ouest de la Guyane, toute proche du Venezuela. Le mystère demeure...